

MINISTERE
DE L'ECONOMIE
ET DES FINANCES

DIRECTION GENERALE
DU BUDGET ET DES FINANCES

DIRECTION DES MARCHES PUBLICS

REPUBLIQUE DE COTE D'IVOIRE

Union – Discipline - Travail



Rapport d'Activités 2007

et

Priorités 2008



I - RAPPEL DES OBJECTIFS ET PRIORITES DE L'ANNEE 2007

Contexte et priorités

La gestion des marchés publics au cours de l'année 2007 s'inscrit dans le contexte général de sortie de crise et de reconstruction du pays. Un tel contexte impose plus de rigueur et de discipline dans l'exécution budgétaire et un recours plus accru aux procédures de marchés publics.

Par ailleurs, l'année 2007 a été la deuxième année de la mise en œuvre effective des résultats de la réforme des marchés publics. Cette réforme met en place des innovations importantes sur les plans réglementaire et institutionnel. Il apparaît nécessaire en conséquence, que les résultats de la réforme et le nouveau dispositif qui en découle, soient largement diffusés auprès des acteurs publics mais également des partenaires privés et de la société civile.

En vue de répondre de façon appropriée aux attentes liées à ce contexte, la proposition du programme d'activité 2007 de la Direction des Marchés Publics (DMP) s'articulait autour des priorités suivantes :

- ◆ Mise en œuvre des résultats de la réforme des marchés publics ;
- ◆ Mise en place d'un dispositif accompagnant le processus de sortie de crise et de reconstruction ;
- ◆ Poursuite du programme de formation et de renforcement des capacités ;
- ◆ Extension du Système Intégré de Gestion des Marchés Publics (SIGMAP);
- ◆ Mise en œuvre de dispositions d'appui à l'efficacité globale des marchés publics ;



II- RESULTATS GLOBAUX DE L'ANNEE 2007

2.1 - RESULTATS TECHNIQUES DE L'ANNEE 2007

2.1.1 - Rappel des enjeux financiers

L'enjeu des marchés publics dans l'exécution du budget de l'Etat est perceptible à travers le poids des dépenses publiques assujetties à la passation des marchés. A partir de l'année 2007 et ce grâce au SIGMAP, ce poids peut être apprécié par démembrement de l'Etat. En 2007, ces dépenses s'élèvent à un montant total de 263,9 milliards de F CFA répartis par type de structure selon le tableau 1 ci-dessous.

Le montant total des lignes de l'administration centrale est de 153 milliards de F CFA soit 58% du montant total des lignes à marchés. Les Etablissements Publics Nationaux quant à eux représentent 29,4% soit 77,6 milliards. Ces deux entités représentent 87% de l'assiette de passation des marchés. Cela peut s'expliquer par la disponibilité des budgets des différentes structures qui les composent.

La mise à la disposition de la DMP des budgets des collectivités fera sûrement augmenter l'assiette de l'obligation de passer marché.

2.1.2 - Planification des lignes budgétaires

Conformément au principe de déconcentration/décentralisation de la fonction marché consacré par le nouveau code de marchés publics, les conférences de programmation se sont déroulées depuis 2006 au niveau des Points Focaux des Directions Administratives et Financières (DAAF) des ministères techniques. Les résultats de ces conférences qui se traduisent par les lignes programmées ont été introduits dans le Système Intégré de Gestion des Marchés Publics (SIGMAP) et validés par les correspondants de la DMP. Au total, 1 037 plannings ont été enregistrés et repartis dans le tableau 1.

Tableau 1 : Enjeu financier et planning de passation



Type de structure	Nombre de lignes soumises à marchés	Montant total des lignes soumises à marchés (en milliards de F CFA)	Nombre planning enregistrés i	Dotation des lignes planifiées (en milliards de F CFA)
ADMINISTRATION CENTRALE	546	153,00	675*	97,12
COLLECTIVITES	331	33,32	76*	8,21
EPN	364	77,56	286*	43,29
TOTAL	1 241	263,88	1 037	148,62

*Une ligne peut engendrer plusieurs lignes de passation.

2.1.3 - Passation des marchés

La passation des marchés a concerné les budgets de l'Etat, les collectivités et les entreprises publiques. Elle s'est faite à travers deux catégories de procédures, à savoir la mise en concurrence et les gré à gré.

Le nombre total d'appels d'offres lancés en 2007 est en hausse de 20,4% par rapport à celui de 2006. En effet, 531 consultations ont été faites en 2007 contre 441 en 2006.

Analyse par type de consultation

Tableau n°2 : Répartition des appels d'offres lancés selon le mode et le type de consultation

Type	2006				2007			
	AOO	AOR	GAG	Total	AOO	AOR	GAG	Total
Travaux	189	6	113	308	240	15	163	418
Fournitures	126	47	33	206	135	84	68	287
Prestations	62	11	35	108	45	12	55	112
TOTAL	377	64	181	622	420	111	286	817

Source : données DMP

L'analyse de la passation globale intègre les demandes de gré à gré autorisées. Ainsi, le niveau total de la passation a augmenté de 31,4% de 2006 à 2007 passant de 622 à 817.

L'analyse par type fait ressortir que sur les 817 opérations de l'année 2007, une proportion de 51,2% sont des marchés de travaux, 35,1% sont des marchés de fournitures et 13,7% sont des marchés de prestations de service en 2007.

Il est à noter qu'en 2007, les appels d'offres ouverts ont augmenté de 11,4% par rapport à 2006, une forte augmentation (73,4%) pour les appels d'offres restreints et une augmentation de 58% pour les demandes de gré à gré autorisées.

2.1.3.1- Procédures concurrentielles

Les procédures concurrentielles comprennent essentiellement les appels d'offres ouverts et les appels d'offres restreints.

▪ *Les appels d'offres ouverts*

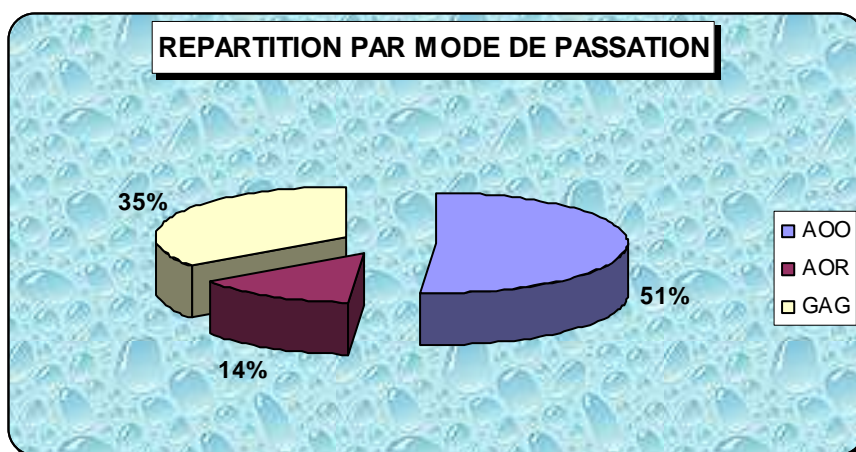
L'appel d'offres ouvert a été la procédure de passation de marchés la plus utilisée au cours de l'année 2007. En effet, sur 817 opérations, 420 soit 51,4% ont été passées par la procédure d'appel d'offres ouvert.

Sur les 420 appels d'offres ouverts, 240 soit 57,1% sont des appels d'offres de travaux contre 135 soit 32,1% pour les marchés de fournitures et 45 soit 10,7% pour les marchés de prestations.

◆ *Les appels d'offres restreints*

La procédure d'appels d'offres restreints a été très peu utilisée durant l'exercice 2007. En effet, sur 817 opérations, 111 ont fait l'objet de la procédure d'appel d'offres restreint, ce qui représente 13,5% des appels d'offres.

Graphique n°1 : Répartition des opérations de passation par mode





2.1.3.2- Procédures non concurrentielles

- *Les marchés de gré à gré*

En 2007, le nombre de demandes de gré à gré autorisés au niveau de la passation est de 286 contre 181 en 2006, soit une augmentation en volume de 63,3%. En terme de valeur, le montant cumulé des marchés de gré à gré est passé de 20,95 milliards de F CFA en 2006, à 33,17 milliards de F CFA en 2007, soit une augmentation de 58,3%.

- *Les avenants*

En 2007, la DMP a autorisé 52 demandes d'avenants et les marchés de travaux constituent les marchés qui génèrent le plus de demandes d'avenant. En effet, sur 52 demandes reçues, 47 concernent les marchés de travaux soit 90,4% et 7,7% pour les marchés de prestations puis seulement 1,9% pour les fournitures.

2.1.3.3 – Les résiliations

Au cours de l'année 2007, 101 marchés ont été résiliés. Sur les cent un (101) marchés résiliés, 91 sont des marchés de travaux, 6 sont des marchés de prestations et quatre (4) des marchés de fournitures soit respectivement 90%, 6% et 4%. Il est à savoir que les 91 marchés de travaux résiliés sont dus en partie aux 88 marchés du projet BAD-Ouest qui ont été résiliés en bloc pour nécessité de service c'est-à-dire des résiliations sans faute. Le montant total des marchés concernés par ces résiliations est de 20,02 milliards de FCFA.

2.1.3.4 - Analyse de la concurrence

En 2007, sur 531 appels d'offres lancés, 2264 dossiers ont été retirés, soit en moyenne 4,3 dossiers retirés par appel d'offres.

Sur les 2264 dossiers retirés, 1725 ont fait l'objet de dépôt, soit 76,2% des dossiers retirés. Il revient que 58 dossiers ont été rejetés sur le nombre de dossiers déposés, ce qui représente un taux de rejet de 3,4% contre 5% en 2006 ; ce qui donne en un bon comportement des entreprises.

Tableau n°3 : Participation de la concurrence en 2007

Type de prestation	Nombre d'appels d'offres concernés	Dossiers retirés		Dossiers déposés		Dossiers acceptés		Dossiers rejetés	
		Effectif	Moyenne	Effectif	Taux %	Effectif	Taux %	Effectif	Taux %
Travaux	255	1145	4,5	964	84,2	929	96,4	35	3,8
Fournitures	219	931	4,3	621	66,7	604	97,3	17	2,8
Prestations	57	188	3,3	140	74,5	134	95,7	6	4,5
TOTAL	531	2264	4,3	1725	76,2	1667	96,6	58	3,5

Source : données DMP

2.1.4 - Approbation des marchés

Le montant des marchés approuvés pour l'année 2007 se situe à 190,7 milliards de F CFA contre 122,3 milliards de F CFA en 2006 et 97,9 milliards de F CFA en 2005, soit une augmentation de 24,9% de 2005 à 2006 et 55,9% de 2006 à 2007. Cette hausse est remarquable eu égard à la prise en compte par le SIGMAP des structures qui dans le temps ne se soumettaient pas véritablement aux procédures de passation de marché telles que les régies d'avances, les SODE et les collectivités.

- *Selon le mode de passation*

En valeur, le montant total des marchés approuvés est de 190,7 milliards de F CFA. La proportion des marchés approuvés en 2007 passés par les procédures concurrentielles est de 77% ce qui représente 146,8 milliards de F CFA. Les marchés approuvés en 2007 passés par appel d'offres ouverts représentent 62,7%. La tendance baissière des appels d'offres ouverts a été inversée cette année et s'inscrit parmi les meilleures performances de ces dernières années. Les procédures non concurrentielles, quant à elles, représentent 23%. Le pourcentage des marchés de gré à gré connaît une baisse de 6,9% par rapport à 2006 où cette proportion était de 29,9%.

Tableau n°4 : Caractéristiques des marchés approuvés selon le mode de passation

MODE	Total	Pourcentage
AOO	119 511 990 072	62,7
AOR	27 310 641 499	14,3
Procédures concurrentielles	146 822 631 571	77,0
GAG	43 905 432 572	23,0
Total	190 728 064 143	100,0

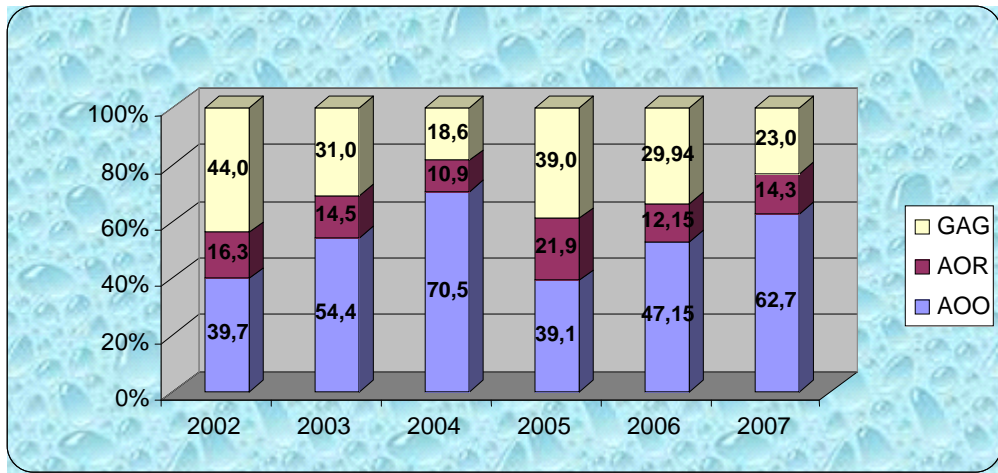
Source : données DMP

Tableau n°5 : Répartition des GAG selon le type

TYPE	Total	Pourcentage
GAG	119 511 990 072	62,7
CONVENTIONS	27 310 641 499	14,3
LETTRÉS VALANT MARCHÉ	146 822 631 571	77,0
AVENANTS	43 905 432 572	23,0
Total	190 728 064 143	100,0

Voir l'état SIGMAP (chez BAMBA)

Graphique n°2 : Evolution des marchés approuvés selon le mode de passation de 2002 à 2007



- *Selon le type de marché*

En valeur, les marchés de travaux sont les plus importants et représentent plus de la moitié des marchés approuvés avec 59,0%, suivis des marchés de fournitures avec 30,4% qui comprennent les véhicules pour 4,1% des marchés approuvés. La part des autres types de marchés (prestations, conventions, avenants) est de 10,6%.

Tableau n°6 : Caractéristiques des marchés approuvés selon le type de marchés

TYPE	Total	Pourcentage
Fournitures	50 226 162 637	26,3
Véhicules	7 731 095 024	4,1
TOTAL FOURNITURES	57 957 257 661	30,4
Travaux	112 447 344 074	59,0
Prestations	12 064 982 911	6,3
Autres	8 258 479 497	4,3
Total	190 728 064 143	100,0

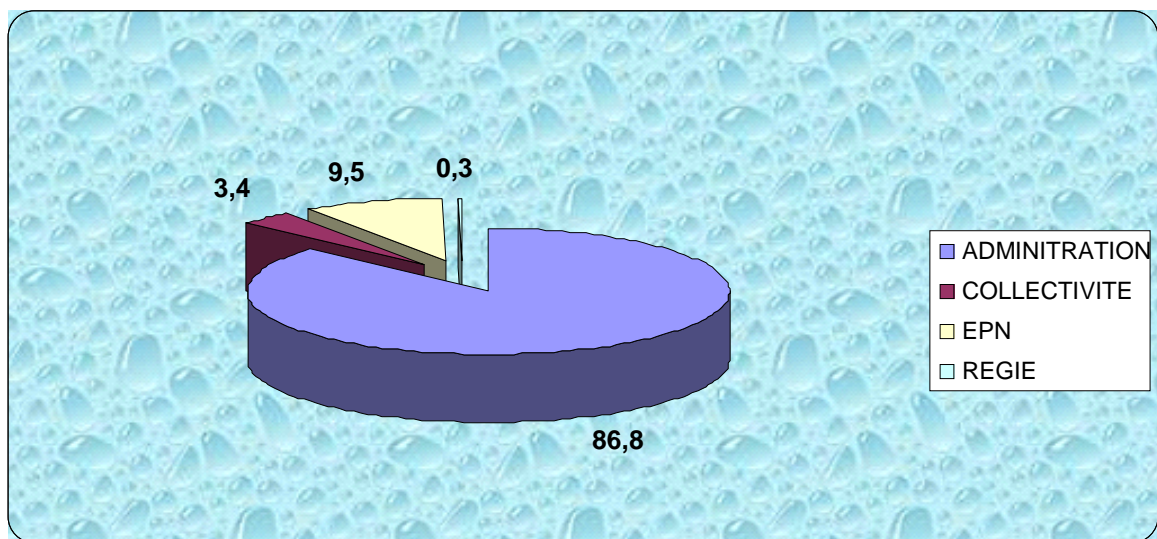
Source : données DMP

- *Selon les autorités contractantes*

La répartition des marchés approuvés respecte le résultat attendu en central. En effet, 86,8% des marchés approuvés sont le fait de l'administration suivi des EPN qui sont une partie de l'administration avec 9,5%. Le fait qui est à relevé est la participation des régie à l'approbation. Cela dénote d'une utilisation moindre de celles-ci aux procédures des marchés publics.

(A reformuler)

Graphique n°3 : Evolution des marchés approuvés selon les autorités contractantes



2.1.6 - Exécution financière des marchés



Le montant des crédits réservés pour la prise en charge des dépenses sur marchés au titre du budget 2007 s'établit à 87,1 milliards de Fcfa. Ces réservations ont été exécutées en terme d'ordonnancement par les DAAF à hauteur de 62,1 milliards de FCFA correspondant à un taux d'exécution de 71,3% contre 74,6% en fin 2006.

Ces crédits ordonnancés par les DAAF ont été pris en charge par le Trésor¹ à hauteur de 26,3 milliards de F CFA soit un taux de prise en charge de 42,3% contre 73,9% en 2006.

Tableau n°5 : Situation de l'exécution budgétaire en 2008 au 14 janvier 2008

	Sources de financement			
	TRESOR	DON	EMPRUNT	TOTAL
Réservations de crédits	65 393	570	21 141	87 105
Engagements	46 160	326	15 596	62 083
Taux d'engagement en %	70,6	57,2	73,8	71,3
Ordonnancements (Pris en charge)	21 725	326	15 596	26 308
Taux d'ordonnancement en %	47,1	100,0	27,3	42,3

Source : données DMP et base de données

2.1.7- Commande de bons de carburant DMP

Cette année 2007 le budget de l'Etat a été mis en place dans le deuxième semestre. Evidemment, cette situation a causé d'énormes problèmes au Service Carburant de la Direction des Marchés Publics (DMP).

L'activité du service s'est déroulée avec une innovation et se présente comme suit :

▪ LA GESTION DES COMMANDES DE L'EXERCICE 2006

Le service carburant a enregistré trois (03) livraisons, celle de l'exercice 2006. Ce qui signifie que durant cet exercice, nous avons mené des démarches pour le règlement des quatre commandes de l'année 2006. Ces démarches ont abouti à l'approvisionnement des guichets DMP aux dates suivantes :

- Le 22 février 2007, retrait de la deuxième commande 2006 ;
- Le 16 avril 2007, retrait de la troisième commande 2006 ;
- Le 27 novembre 2007, retrait de la quatrième commande 2006.

Il faut noter également que le budget étant disponible en juillet, nous avons procédé à l'établissement des factures des deux premiers trimestres de l'exercice 2007. Et la production de celle des deux derniers trimestres a pris fin en décembre.

¹ Situation en date du 14 janvier 2008



▪ **L'ELABORATION, LA CONFECTION ET LA MISE EN ACTIVITE DU SYSTEME DE GESTION DU SERVICE CARBURANT DMP (SGSC-DMP)**

Pour répondre aux besoins des usagers, sécuriser les documents du service et améliorer le système de gestion des bons carburant DMP. Le Service Carburant a élaboré et mis en activité une application pour améliorer ses services auprès des usagers en informatisant sa gestion de ses données.

Ce système dénommé Système de Gestion du Service Carburant DMP (SGSC-DMP) a été conçu sur le support Accès 2003 et se présente pour cette première application comme suit :

- Les factures de bons carburant DMP ;
- Les fiches de sorties ;
- Les paiements de factures du mandataire TOTAL-CI ;
- Les courriers et projets initiés par Service Carburant ;
- Les partenaires du Service Carburant.

Le système est aujourd'hui opérationnel pour la production des factures. Cette opération qui nécessite une mobilisation de l'ensemble des agents du service ne nous a pas permis de finaliser cette application. La production des factures pour l'exercice 2007 étant achevée en fin décembre, la reprise de la mise en activité a débuté.

Toutefois, il est bon de rappeler que le Système de Gestion du Service Carburant DMP sera efficace que si les moyens matériels sont mis à la disposition du Service Carburant. Les besoins en matériels informatiques sont au nombre de quatre (04) ordinateurs et de trois (03) imprimantes.

▪ **LE RENFORCEMENT DE LA COLLABORATION AVEC LES PARTENAIRES**

Au cours de cet exercice budgétaire, la Direction des Marchés Publics a initié des rencontres avec le partenaire privilégié suite aux nombreux désagréments constatés aussi bien au niveau des bons valeurs et que des contrats qui lient les structures administratives et le Groupement Professionnel de l'Industrie du Pétrole.

Ainsi, ces rencontres ont consisté à harmoniser les points de vues notamment avec la société SHELL-CI sur son retrait de la gestion des bons carburant DMP et sur le refus de la société TEXACO-CI de satisfaire des administrations avec lesquels ils sont liés par un contrat. Il est aussi important de savoir que la société TEXACO-CI est maintenant appelée CHEVRONO-CI.

▪ **LES COMMANDES DE BONS DE CARBURANT**

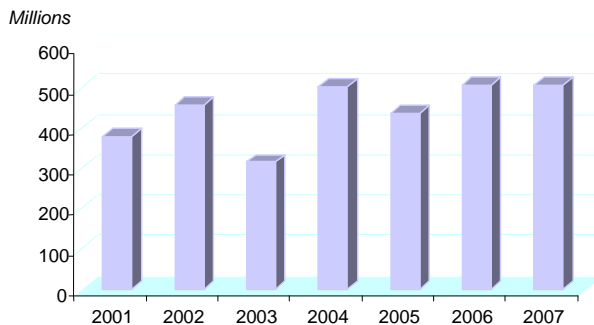
En plus du retard de la mise en place du budget, le refus du GPP a cumulé deux (02) commandes sans règlement a contraint le Service Carburant a ne passer qu'une seule commande de carburant au cours de l'exercice 2007. Mais, il faut bien comprendre que les bénéficiaires n'ont pas perdu leur crédit pour autant. Des dispositions indiquées plus haut ont permis de conserver l'intégralité des crédits et favoriser ainsi leur exécution.

- ***La première commande 2007***

Cette première commande 2007 correspondant au trimestre de janvier à mars, se présente comme suit :

- 1^{ère} commande : 507.750.000 F CFA à raison de
 - 37 830 bons de 10 000 F CFA soit 378 300 000 F CFA ;
 - 25 890 bons de 5 000 F CFA soit 129 450 000 F CFA.
- **La représentation et l'analyse de la commande**

Graph 4 : Evolution du montant de la 1ère commande de bons carburant DMP de 2001 à 2007



Analyse 1 :

Nous observons une hausse de plus de 78 millions en 2002 par rapport à 2001. Et une chute de plus de 140 millions en 2003. De l'année 2003 à 2004 une hausse deux fois plus importante que la première et une autre moindre de 2005 à 2006.

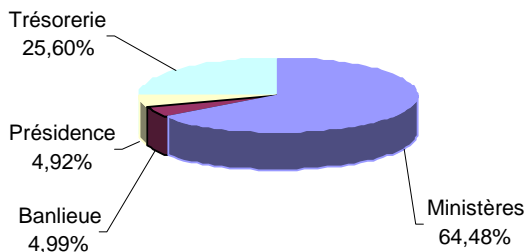
Nous avons une baisse en 2005 d'environ 60 millions et une autre de un million en 2007.

Cette hausse en 2002 s'explique par une forte affluence au guichet facturation de la DMP. Avant la guerre l'Etat payait régulièrement les dépenses de fonctionnement pour l'achat de carburant administratif. Cela se récept fortement en 2003 par une absence des services bénéficiaires de bons carburant DMP à nos guichets d'où la chute brutale observée cette année sur le graphique.

Par ailleurs, nous observons une importante augmentation du montant de la 1^{ère} commande de carburant DMP en 2004, cela est dû au fait que la plupart des services qui se sont orientés directement vers les sociétés pétrolières en 2003 ont perdu leur crédit pour cause de procédure.

Tandis que la seconde baisse du montant de la commande en 2005 s'explique par une réticence des services bénéficiaires à s'orienter vers le Service Carburant de la DMP car le règlement des commandes a beaucoup de retard au cours de cette année.

Graph 5 : Répartition de la 1ère commande 2007 selon le type de structure



Analyse 2 :

Les services ministériels représentent plus de la moitié du montant de la 1^{ère} commande 2007, tandis que les trésoreries générales recevront près de 25,6% de ce montant soit 130 millions.

Alors que la Présidence de la République et la banlieue représentée par les services administratifs situés non loin d'Abidjan ont respectivement 4,92% et 4,99%.



2.2. - GESTION DES OPERATIONS EN REGION

2.2.1- Passation des marchés en région

L'activité des directions régionales en terme de passation des marchés représente 41% des opérations de passation avec 218 appels d'offres lancés sur un total national de 531. En 2007, nous notons une augmentation de 38,9% au niveau des appels d'offres en région par rapport à 2006.

L'analyse par mode de passation révèle que la quasi-totalité (71,6%) des opérations en région sont faites selon la procédure d'appel d'offres ouvert.

Au niveau des types de marché, près de trois quart (3/4) des opérations des directions régionales concernent les appels d'offres de travaux ensuite viennent les prestations avec 14,7% puis les fournitures 11,9%.

Le tableau suivant donne le récapitulatif par direction régionale des appels d'offres lancés selon le mode de passation.

2.2.1.1- Procédures concurrentielles

Tableau n°6 : Caractéristiques de la passation selon le mode procédures concurrentielles

REGION	AOO	AOR	TOTAL
ABIDJAN SUD	12	0	12
ABENGOUROU	29	2	31
BOUAKE	9	1	10
DALOA	46	2	48
MAN	2	2	4
SAN PEDRO	23	3	26
YAMOOUSSOUKRO	35	6	41
Total	156	16	172

Source : données DMP

Au niveau de la passation, les procédures concurrentielles sont les plus utilisées. En effet, sur 218 marchés passés, 172 ont fait l'objet de cette procédure en région soit 78,9%.

2.2.1.2-Procédures non concurrentielles

Les tableaux ci-dessous donnent le point de la gestion des procédures non concurrentielles en volume en 2007. Il s'agit principalement de la passation des marchés de gré à gré qui représente 65,2% de ces procédures en région.

Tableau n°7 : Caractéristiques de la passation selon le mode procédures dérogatoires

REGION	CONV	GAG	LCVM	AVENANTS	TOTAL
ABIDJAN SUD	0	7	0	4	11
ABENGOUROU	0	4	0	2	6
BOUAKE	0	0	2	1	3
DALOA	0	1	0	0	1
MAN	6	0	0	0	6
SAN PEDRO	0	5	0	0	5
YAMOOUSSOUKRO	1	13	0	0	14
Total	7	30	2	7	46

Source : données DMP

2.2.2- Approbation des marchés en région

Le montant total de marchés approuvés en région au cours de l'année 2007 s'élève à 14,5 milliards de F CFA contre 14,1 milliards de F CFA en 2006. L'activité d'approbation au niveau des régions se maintient et connaît une légère augmentation de 2,8% par rapport à 2006.



■ **Analyse des marchés approuvés selon le type de marchés**

Le montant des marchés relatifs aux travaux représente 80,8%. Les prestations et conventions représentent respectivement 6,8% et 6,9% ensuite viennent les fournitures avec 4,7%. Par rapport à 2006, les marchés de fournitures ont eu une baisse de près de 10% passant de 13,2% à 4,7%. Quant aux prestations elles passent de 4,5% à 6,8% en 2007. Il est à noter qu'en région depuis ces deux dernières années, le pourcentage des avenants qui ne dépasse pas 1%.

Le tableau ci-après donne par direction régionale et par type le montant de marchés approuvés.

Tableau n°8 : Situation des marchés approuvés par type en région

DR	TRAVAUX	FOURNITURES	PRESTATIONS	CONVENTIONS	AVENANTS	TOTAL
ABIDJAN SUD	126 941 023	0	0	0	24 872 960	151 813 983
ABENGOUROU	1 439 061 336	153 147 625	0	0	0	1 592 208 961
BOUAKE	0	43 960 000	0	0	95 403 000	139 363 000
DALOA	3 946 492 979	375 349 668	0	0	0	4 321 842 647
MAN	0	0	0	0	0	0
SAN PEDRO	2 888 674 437	0	462 796 000	0	0	3 351 470 437
YAKRO.	3 311 229 777	112 500 000	522 158 045	993 499 000	0	4 939 386 822
TOTAL	11 712 399 552	684 957 293	984 954 045	993 499 000	120 275 960	14 496 085 850

Source : données DMP

■ **Analyse des marchés approuvés selon le mode de passation**

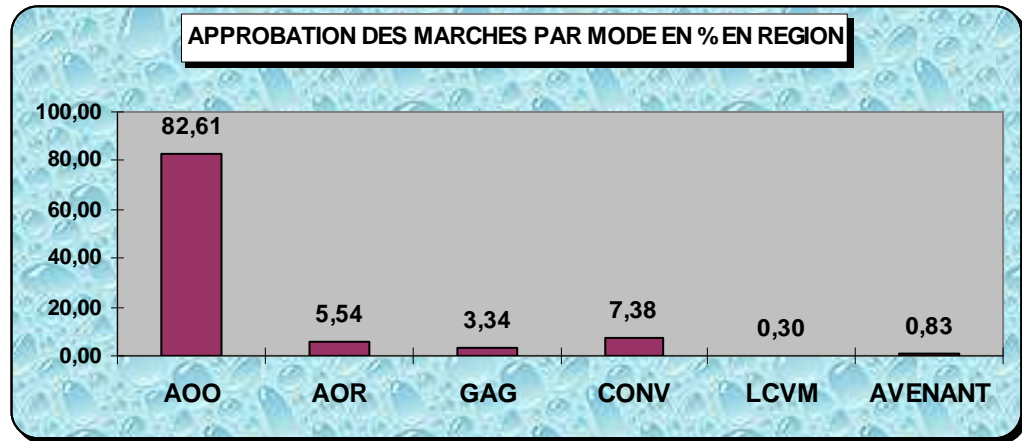
L'approbation des marchés en région, à l'instar de la situation au niveau national fait apparaître la prédominance des procédures concurrentielles (appel d'offres) par rapport aux procédures dérogatoires. En effet, 88,15% des marchés approuvés sont des marchés issus de la mise en concurrence.

De façon plus détaillée, il ressort que sur ce taux de 88,15% pour les procédures concurrentielles, 82,61% sont des appels d'offres ouverts contre 5,54% pour les appels d'offres restreints.

En ce qui concerne les marchés de gré à gré, ils représentent 3,34% des marchés approuvés.

Le graphique suivant permet de mieux apprécier la part de chaque mode de passation dans les marchés approuvés en région.

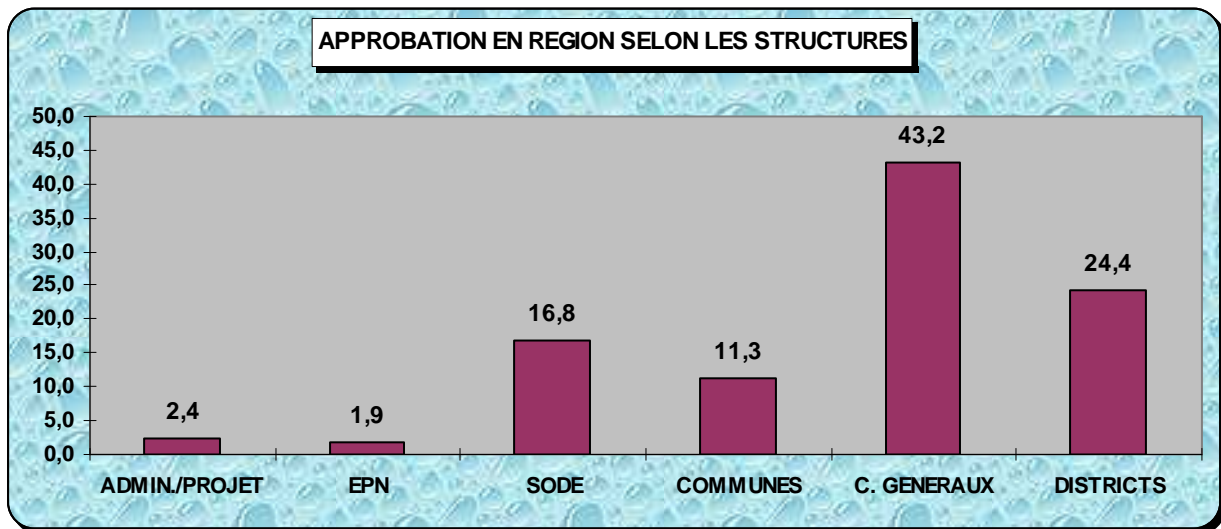
Graphique n°6 : Approbation par mode en région par mode en 2007



- **Analyse des marchés approuvés selon les autorités contractantes en région**

L'approbation en région selon les autorités contractantes dénote de la vivacité des régions et surtout des objectifs assignés par la décentralisation. Les marchés approuvés des communes, des conseils généraux et des districts constitue 78,9% de l'ensemble des marchés approuvés en région. Ici nous pouvons voir l'apport des marchés publics au développement des régions.

Graphique n°7 : Approbation par autorité contractante en région par mode en 2007





2.2.3- Analyse des Economies réalisées par région

Tableau n°9 : Gains réalisés en région en 2007

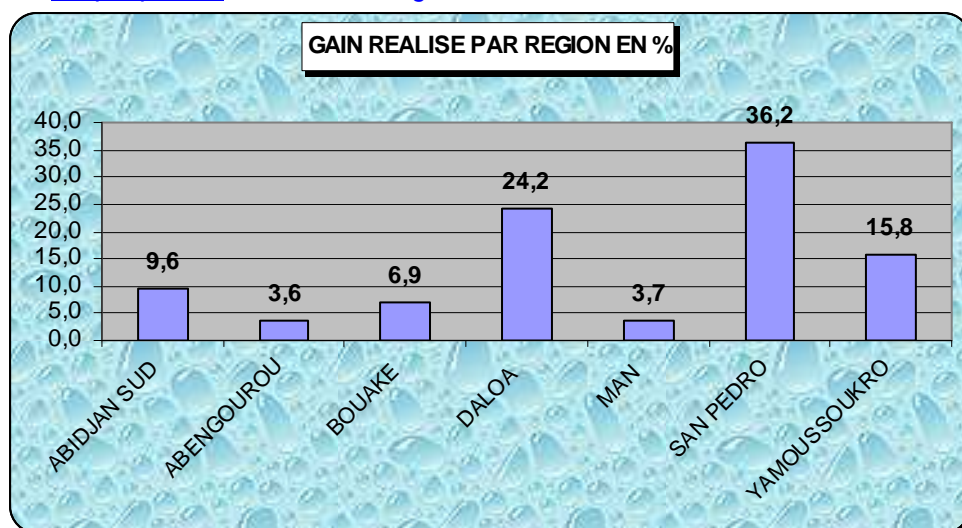
DIRECTIONS REGIONALES	GAINS	%
ABIDJAN SUD	210 539 391	9,6
ABENGOUROU	78 778 443	3,6
BOUAKE	151 997 506	6,9
DALOA	530 416 337	24,2
MAN	80 187 595	3,7
SAN PEDRO	793 568 911	36,2
YAMOOUSSOUKRO	346 525 484	15,8
TOTAL	2 192 013 667	100,0

Source : données DMP

Les économies réalisées en région sont en grande partie le fait de la direction régionale de San Pédro qui constitue à elle seule 36,2% de ce gain. Ensuite viennent les Directions Régionales de Daloa et de Yamoussoukro avec respectivement 24,2% et 15,8%. Les Directions Régionales d'Abidjan Sud, d'Abengourou de Bouaké et de Man représentent ensemble 23,8% de ce gain. Nous notons que Bouaké connaît un faible taux de participation dans l'économie réalisée en région pratiquement le même taux que 2006 c'est-à-dire 7%. Cela peut s'expliquer par la situation sociopolitique qui prévaut. Ce taux est très bas par rapport à 2005 où il était pratiquement de 24%. Par contre Man qui est aussi en zone de crise à connu une forte baisse passant de 22% en 2006 à 3,7% en 2007.

Le graphique suivant donne la participation des Directions Régionales aux gains réalisés au cours de l'année 2007.

Graphique n°8 : Résultat en région en 2007





2.3 - REFORME DES MARCHES PUBLICS

2.3.1- Mise en œuvre des outils de la transparence et de l'efficacité du système des marchés publics

La SOUS DIRECTION DES SYSTEMES D'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION (SD-SIC) est composée de trois services : le Service de l'Information et de l'Edition, le Service de l'Informatique et des Réseaux et le Service des Archives et de la Documentation.

Le Service de l'Information et de l'Edition est chargé de la publication du bulletin officiel des marchés publics, de la diffusion des avis d'appel d'offres sur le site Web de la Direction des Marchés Publics, du suivi de la diffusion le cas échéant de ces avis dans les médias nationaux et/ou internationaux et de la production et diffusion de tout support d'information et de leur édition sous les formes adéquates.

Le Service de l'Informatique et des Réseaux est chargé de la gestion administrative du système intégré de gestion des marchés publics et du réseau, de la gestion des banques de données et de l'interface avec les autres systèmes, de la gestion du site Internet et de la gestion du parc informatique.

Le Service des Archivages et de la Documentation est chargé de l'archivage et de la conservation électronique de tous les documents et dossiers traités par la Direction des Marchés Publics et de la gestion de la documentation spécialisée sur les marchés publics.

Au cours de l'exercice 2007, 423 avis ont été publiés par le **Service Information et Edition**. De ces publications, il est ressorti 276 programmations d'ouverture des appels d'offres effectives. Quant au journal spécial, sur quatre (4) journaux spéciaux prévus, seuls trois (3) ont pu être publiés. Il faut noter que le journal spécial est de plus en plus étoffé par les contributions internes et externes.

En ce qui concerne le **Service Informatique et Réseaux**, l'exercice 2007 a été consacré à l'accroissement des actions d'assistances au niveau du Système Intégré de Gestion des Marchés Publics (SYGMaP), ce qui a donné des résultats satisfaisants dans l'ensemble.

Au niveau des démembrements de l'Etat la prise en compte des collectivités locales et des régions d'avances a été une priorité pour la DMP. Plusieurs étapes ont été franchies permettant ainsi de constater des avancées notables.

Quatre volets ont guidé les actions menées :

Au niveau du logiciel, le rapport bilan de l'exercice 2006 a permis d'apporter des modifications importantes au produit logiciel, le rendant performant et prenant en compte des aspects essentiels au bon fonctionnement du système des marchés les anticipations.



Au niveau du matériel, le suivi a été fait par la SNDI en collaboration avec le DMP. A ce niveau il faut relever les pannes récurrentes qui ont souvent empêché le bon déroulement des opérations chez les acteurs. La salle de pool a permis à ces structures d'exécuter leurs différentes opérations.

Au niveau du réseau, certaines structures n'ont pu bénéficier de connexion du fait de quelques difficultés d'ordre technique. Néanmoins au niveau de l'Administration Centrale la quasi-totalité des structures ont été connectées.

Au niveau de la **formation**, elle a été au centre de toutes les priorités. La répétition des séances de formation a permis de relever le niveau des différents acteurs.

Le séminaire – atelier de Grand Bassam organisé à l'intension des DAAF a apporté des éclaircissements aux procédures et opérations du nouveau système des marchés et a présenté les responsabilités et rôles de chaque acteur du SIGMAP.

En ce qui concerne le Site Internet de la DMP, les activités ont porté essentiellement sur la mise en place et l'exécution du module de mise à jour automatique des informations en ligne et le relookage du site. La connexion directe fournie par la SNDI permet de faire les mises à jours mais il faut à la DMP une ligne Internet en propre.

Concernant le projet Banque de Données des Prix de Référence, le cahier de charges validé par le comité de pilotage du projet a été transmis au BNETD pour le développement du logiciel qui devrait être prêt fin décembre 2007 pour les fournitures. Il sera testé en janvier 2008 et mis en exploitation en mars 2008.

Pour ce qui est du **Service Archives et Documentation**, qui dans le cadre de la gestion de la dépense publique, a continué le projet «Réorganisation des Archives et de la Documentation » initié et finalisé depuis mars 2000 avec l'appui financier de l'Union Européenne a pu connaître des avancés.

Les résultats attendus pour la gestion 2007 sont:

- l'acquisition d'un service de documentation fourni en ouvrages, de revues spécialisés et des ouvrages de références (dictionnaires, encyclopédies, lexiques juridiques, ...) équipé d'une salle de consultation ;
- l'acquisition d'un service d'archives équipé d'un magasin aménagé de rangement de documents traités et classés dans les conditions de conservation requises;
- la formation du personnel scientifique et technique aux nouvelles techniques de gestion électronique des documents, DocuShare intégré au SIGMAP ;
- la circulation fluide des documents et l'accès à l'information ;
- la création des archives de substitution (microfilmer ou scanner) les documents d'archives ;
- le renforcement du personnel technique des archives et de la documentation ;
- la sensibilisation et formation l'ensemble du personnel sur la question gestion des archives ;
- la sécurisation des archives des marchés publics ;



Les activités réalisées sont :

- l'élaboration du cadre de classement des archives de la D.M.P, du tableau des éliminables et de tout autre document pouvant servir à la conception d'une base de données de gestion documentaire et d'archivage ;
- l'aménagement, l'équipement en rayonnages et la climatisation des salles du 20^{ème} étage et du 3^{ème} sous sol de la Tour de la Cité Financières affectées aux archives ;
- l'acquisition de boîtes d'archives pour le rangement des dossiers et leur classement sur les rayons ;
- l'acquisition de mobilier de bureau pour les archives ;
- l'acquisition de matériels informatiques pour les archives (PC, scanner).

Il est bon à savoir que la salle de documentation entièrement rénovée est équipée possède un scanner réseau pour l'archivage électronique de documents et DocuShare est le logiciel qui permet de scanner les documents, les classements et la recherches de façon indexée.

Les perspectives pour l'exercice 2008 sont l'acquisition de logiciel x-press permettant d'améliorer la présentation du journal pour gagner en temps ; étoffer et encourager l'équipe de rédaction du journal spécial ; poursuivre les projets en cours (Banque de Données des Prix de Référence, Catégorisation des Entreprises du Bâtiment) et sécuriser le matériel informatique. De façon spécifique il y aura la poursuite la prise en compte des structures qui n'étaient pas couvertes par le SIGMaP et l'amélioration du site internet par une connexion AVISO; une démarche qualité pour l'équipement et les procédures de travail; finaliser informatisation des archives et de la documentation ; mise en exploitation de DocuShare et réorganisation du travail.

2.3.2- Formation des acteurs du système des marchés publics

La Sous Direction de la formation a, au cours de l'année 2007 fait des formations tant en interne qu'à l'externe.

En interne, nous avons :

- Vingt six (26) séances de formation ont eu lieu en un (01) an soit environ trois (03) séances par mois ;
- Trois restitutions de séminaires soit cinq (05) cadres formés à l'extérieur en 2007 sur les 49 que compte la DMP;
- toutes les formations ont eu lieu en centrale ;
- une formation à l'endroit des agents d'appui ;
- deux femmes parmi les cadres formateurs ;
- en moyenne 20 personnes formées par séance ;
- thèmes divers et pas toujours limités aux spécificités des marchés publics.



Comme satisfaction en un an, des formateurs expérimentés tout comme des novices se sont succédés à la chaire pour former leurs collègues. La présence de nouveaux venus et de femmes parmi les formateurs « habituels » est à saluer.

Par ailleurs, l'ouverture des formations aux agents d'appui est à noter.

Cependant, des insuffisances sont à souligner quant à la formation interne qui se déroule qu'en centrale. Seules les Directions Régionales délocalisées peuvent en profiter ou les agents des Directions régionales de passage à Abidjan.

Par ailleurs, la participation du nombre des cadres à former est irrégulière compte tenu des absences qui ne sont pas toujours justifiées

En perspective, la Sous direction de l'Assistance et de la Formation a des ambitions pour la formation en interne. Ainsi pour 2008, elle envisage :

-**réorganiser** ces séances de formation une fois par mois et consacrer les autres jeudi aux cas litigieux rencontrés dans l'exercice des tâches quotidiennes, aux sujets éventuels qui n'auraient pas pu être épuisés en Comité de Direction ;

-**organiser** des séances de formation dans les Directions Régionales afin que la formation soit étendue à tout le territoire ;

-**étendre** de façon plus significative la formation à l'endroit du personnel d'appui ;

-**actualiser** les thèmes de formation et pour cela le concours de tous sera demandé ;

-**promouvoir** le rôle de formateur au sein des cadres. Tous les cadres de la DMP sont des potentiels formateurs et la tribune indiquée pour s'essayer à cette tâche est celle de la formation en interne.

En externe, nous avons :

- quatre formations dont une planifiée et programmée par la DMP et financée par la D.G.B.F.
- des formations étalées sur toute l'année.
- un séminaire (celui de l'ensemble des contrôleurs financiers) sur les deux prévus par la DMP n'a pu se tenir pour des problèmes de contraintes budgétaires.

Comme satisfaction, les présidents des COJO ont pu être formés conformément aux objectifs que s'étaient fixé la DMP en début d'année et l'intérêt que les acteurs eux-mêmes portent aux procédures des marchés publics.

Cependant, le problème budgétaire pourrait si l'on n'y prend garde, constituer un frein à l'atteinte des résultats.

En perspective, la Sous direction de l'Assistance et de la Formation le début d'un vaste programme de formation des partenaires de la DMP qui s'étendra sur cinq années. Elle compte donc poursuivre cette politique en 2008 qui verra la formation des cibles ci-après :

- contrôleurs financiers ;
- contrôleurs budgétaires ;
- directeurs et agents comptables des EPN ;
- membres des commissions consultatives des marchés publics ;
- membres des commissions administrative et paritaire de conciliation ;
- directeurs et responsables techniques et financiers des sociétés d'Etat ;
- acteurs régionaux ;
- Opérateurs économiques...



Pour mener à bien ce vaste chantier, la Sous direction de l'Assistance et de la Formation aura besoin de l'appui de la hiérarchie pour que les problèmes d'ordre budgétaire n'entachent pas le travail prévu.

2.4 - MISE EN ŒUVRE DE DISPOSITIONS D'APPUI A L'EFFICACITE GLOBALE DES MARCHES PUBLICS

2.4.1- Banque des données des prix de référence

- Le point de l'avancement des travaux

La Banque de Données des Prix de Références (BDPR) est un outil de collecte et de gestion de l'information sur les prix. La mise en place de ce projet a débuté depuis le 16 octobre 2002 par la Direction des Marchés Publics (DMP) en liaison avec la Direction du Contrôle Financier (DCF) et la Direction du Patrimoine de l'Etat (DPE). Le consultant, prestataire de services, est le Bureau National d'Etudes Techniques et de Développement (BNETD). Son exploitation vise à contribuer à la maîtrise des coûts de la dépense publique et à la rationalisation des allocations budgétaires.

La première phase de l'étude, a consisté à identifier et à décrire les caractéristiques techniques des items des modules suivants :

- Module 1 : « Fournitures et équipements » ;
- Module 2 : « Prestations de service » ;
- Module 3 : « Travaux ».

De façon spécifique, les données issues de cet outil devraient notamment permettre de :

- aider à mieux définir les besoins courants de l'Administration en matière de fournitures ;
- apprécier le juste prix des commandes passées par l'Administration ;
- valoriser l'information disponible sur les prix en vue de les mettre à la disposition de tout utilisateur.

- Les perspectives

Le projet se situe actuellement à la phase de mise en œuvre, chez le consultant (BNETD), de la base de données du module 1 « Fournitures et équipements » dont le traitement est terminé et le cahier de charges d'informatisation élaboré. Il reste la rédaction des rapports provisoire et définitif pour le module 1 et le traitement des modules 2 et 3.

Pour réaliser ce projet qui permettra une meilleure maîtrise des dépenses publiques et une prévision budgétaire plus réaliste, la DMP a un besoin de financement de deux cent quatorze millions trois cent cinquante trois mille six cent quatre vingt cinq (214 353 685)



francs CFA.

Un chronogramme clair, précis et tenable est mis en place pour permettre de respecter dorénavant les échéances liées à ce projet.

2.4.2 – Projet de catégorisation des entreprises

- Le point de l'avancement des travaux

Le projet de catégorisation des entreprises n'a pas connu une avancée en 2007. Il est donc resté à son état de 2006 où l'objectif était de lancer le plan de communication et de finaliser après deux (2) ou trois (3) réunions le projet. Toutefois, alors que les éléments techniques du plan de communication étaient pratiquement réunis, le financement promis par la délégation de l'Union Européenne pour le lancement dudit plan de communication n'a pas suivi. Par ailleurs, il avait été décidé de motiver les participants par des intéressements en bon de carburant, ce qui n'a pas été fait.

- Les perspectives

Vu les difficultés rencontrées, les réunions ont été interrompues jusqu'à ce jour. C'est un projet qu'il ne faut pas abandonner car il est porteur d'espoir pour les PME/PMI et surtout pour l'Etat. Vivement que le projet de catégorisation soit mené à son terme.



III- DIFFICULTES DE LA GESTION 2007

Les difficultés rencontrées au cours de l'année 2007 sont les suivantes :

- ✓ le blocage dans la mise en place du nouvel organigramme permettant l'accomplissement des tâches définies dans le cadre du nouveau système des marchés publics ; cette difficulté a été levée par la mise en place de cet organigramme au mois de juillet ;
- ✓ insuffisance de ressources humaines au regard des besoins des Directions Régionales et des services au niveau central compte tenue des nouvelles fonctions de la DMP ; des recrutements ont été faits et se poursuivront pour renforcer nos services ;
- ✓ problèmes de locaux pour l'installation et le logement des DR et pour l'installation du personnel additionnel au niveau central ; des locaux pour les DR ont été trouvés et aménagés en face de l'immeuble Union Européenne ;
- ✓ problèmes de matériels et logistiques pour le bon fonctionnement des DR et de la Direction Centrale notamment en véhicules et surtout en carburant au niveau régional compte tenue des distances à parcourir ;
- ✓ manque de câblage et connexion des DR aux SIGFIP et SIGMAP ;
- ✓ problème de communication entre la centrale et les DR notamment dans le traitement des courriers et des diligences ; Le conseiller du Directeur a été nommé coordonnateur des DR
- ✓ difficultés d'application du nouveau code en région pour les raisons suivantes :
 - les textes d'application du code n'ont pas suivi son entrée en vigueur si bien qu'un vide juridique a été observé, gelant ainsi les procédures ;
 - des commissions créées par le nouveau code sont jusqu'à ce jour inopérantes malgré les dispositions qui les organisent.
- ✓ problèmes de locaux, il y a véritablement manque de bureaux pour les agents ;



IV- PROGRAMME D'ACTIVITES 2008

4.1 - CONTEXTE ET PRIORITES

La gestion des marchés publics au cours de l'année 2008 s'inscrit dans le contexte général de sortie de crise et de reconstruction du pays. Un tel contexte impose plus de rigueur et de discipline dans l'exécution budgétaire et un recours plus accru aux procédures de marchés publics.

Par ailleurs, l'année 2008 sera marquée par la mise en œuvre totale des résultats de la réforme des marchés publics. Cette réforme dont les résultats ont commencé à être appliqués en 2006 met en place des innovations importantes sur les plans réglementaire et institutionnel. Il apparaît nécessaire en conséquence, que les résultats de la réforme et le nouveau dispositif qui en découle, soient largement diffusés auprès des acteurs publics mais également des partenaires privés et de la société civile.

En vue de répondre de façon appropriée aux attentes liées notamment à ce contexte, la proposition du programme d'activité 2008 de la Direction des Marchés Publics (DMP) s'articule autour des priorités suivantes :

- ◆ Mise en œuvre des résultats de la réforme des marchés publics ;
- ◆ Mise en place d'un dispositif accompagnant le processus de sortie de crise et de reconstruction ;
- ◆ Poursuite du programme de formation et de renforcement des capacités ;
- ◆ Extension du Système Intégré de Gestion des Marchés Publics (SIGMAP);
- ◆ Mise en œuvre de dispositions d'appui à l'efficacité globale des marchés publics ;

4.2 - REFORME DES MARCHES PUBLICS

En vue de permettre la mise en œuvre effective des résultats de la réforme des marchés publics au cours de l'année 2006, les activités suivantes sont prévues :

- (i) Finalisation et adoption des décrets et arrêtés d'application du code ;
- (ii) Finalisation et diffusion des outils et documents types de gestion devant permettre la mise en œuvre rapide, transparente et efficace des procédures (guides et manuels de procédures, formulaires, dossiers types d'appel d'offres, modèles de contrats) ;
- (iii) Installation des organes opérationnels : coordination sectorielle au sein des ministères, Commission Consultative des Marchés Publics (CCMP), Commission Administrative de Conciliation (CAC), Commission Paritaire de Conciliation (CPC) ;
- (iv) Restructuration de la Direction des Marchés Publics (DMP) ;
- (v) Mise en place de dispositions transitoires de gestion : définir l'organisation et l'encadrement des points focaux ;



- (vi) Suivi du plan d'action de la revue analytique du système des marchés publics.

4.3 - MISE EN PLACE D'UN DISPOSITIF ACCOMPAGNANT LE PROCESSUS DE SORTIE DE CRISE ET DE RECONSTRUCTION

- Formalisation de la procédure à travers une instruction qui définit les modalités d'application avec les modalités d'éligibilité.
- Mise en place d'un dispositif de suivi et de coordination

4.4 - EXTENSION DU SIGMAP

La mise en œuvre de la réforme du système des marchés publics va consacrer une forte responsabilisation des acteurs du système à travers la décentralisation et la déconcentration.

Le rôle majeur de la DMP, sera désormais la coordination et la régulation du système. Ces nouvelles fonctions nécessitent une visibilité sur toute la chaîne de passation et d'approbation des structures décentralisées et déconcentrées. Il s'avère donc nécessaire de disposer d'un outil informatique pouvant aider à accomplir ces tâches, d'où la mise en place du Système Intégré de Gestion des Marchés Publics (SIGMAP). La maîtrise d'œuvre de cet outil est assurée par la Société Nationale de Développement Informatique. Le développement de ce logiciel étant achevé, il a été déployé dès la mise en place du budget 2006.

Les résultats attendus sont les suivants :

- liaison entre la centrale, les autres points focaux et les DMP Régionales ;
- centraliser, diffuser la réglementation et les outils ;
- suivre la mise en œuvre des procédures et assurer la traçabilité des opérations ;
- réserver les crédits et suivre l'approbation des marchés ;
- suivre l'exécution des marchés ;
- centraliser et diffuser les informations sur les marchés publics.

4.5 - FORMATION ET RENFORCEMENT DES CAPACITES

La formation au cours de l'année 2007 va être appréhendée dans une problématique plus globale de renforcement des capacités et de professionnalisation des acteurs du système des marchés publics.

Les principales activités de formation s'articuleront autour des points suivants :

- mise en œuvre des autres aspects du module de formation des formateurs ;
- élaborations des autres modules de formation identifiés ;
- systématisation de la formation de tous les acteurs du système tant au niveau central que régional.
-

4.6- AUTRES MESURES D'APPUI A L'EFFICACITE GLOBALE DES MARCHES PUBLICS



Les dispositions devant entrer en vigueur en vue de renforcer la transparence et l'efficacité dans la gestion du système des marchés publics se présentent comme suit :

- (i) Finalisation du module de la Banque de Données des Prix de Référence relatif aux fournitures et aux équipements ;
- (ii) Mise en œuvre d'un projet de catégorisation des entreprises en liaison avec les partenaires privés ;
- (iii) Mise en place d'un plan d'action pour la prévention de la fraude et la lutte contre la corruption dans la gestion des marchés publics ;
- (iv) Poursuite des échanges avec les partenaires en vue de la fiabilisation des pièces administratives, ainsi que la vulgarisation et l'exploitation des résultats dans le cadre de l'attribution des marchés ;
- (v) Mise en œuvre du projet de réhabilitation et de restructuration des archives ;
- (vi) Mise en œuvre d'un plan communication d'ensemble ;
- (vii) Ouverture de nouvelles directions régionales.

4.8 - LES MOYENS

Il s'agira de recruter du personnel en nombre suffisant pour répondre aux objectifs fixés.